

ON S'ABONNE... Cahors, bureau du Journal... chez A. LAYTOU, imprimeur... PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE...

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

RECLAMES... Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance... L'ABONNEMENT se paie d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT... SERVICE DES POSTES... Arrivée des Correspondances... Table with columns for dates, fairs, moon phases, routes, and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 14 Avril 1866. BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 12 avril, Du 13, Du 14.

BULLETIN

Quelle sera l'attitude de l'Autriche en présence de la nouvelle évolution opérée par la Prusse... Le gouvernement autrichien participerait à la nomination de ce parlement.

les émotions populaires, après avoir déchainé les tempêtes serait-il assez fort pour leur imposer silence... Le Saint-Père, dans une audience spéciale accordée le 3 avril à de nombreux Français...

les deux puissances une alliance plus étroite. Sur l'avis d'un complot ourdi contre le Sultan, les ministres ont établi une police secrète composée de 550 agents. Dépêches télégraphiques. Belgique. Bruxelles, 11 avril.

à ce lieu hier, assure que lord Grosvenor voulait retirer son amendement sur la réforme parlementaire... Revue des Journaux. Le Journal des Débats, après avoir constaté que la Prusse fait de ses propositions à la Diète de Francfort des questions d'urgence...

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 14 avril 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID... TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS... Un rêve dans la prairie. Je n'espérais pas pouvoir traverser dans l'obscurité la barranca, si profonde ici que j'en distinguais à peine le fond.

Pour ma part, j'avais peu de préparatifs à faire, point de souper à cuire: ce n'était qu'une affaire d'importance secondaire en ce moment; car ma soif était telle, que j'aurais préféré un verre d'eau à un dindon rôti.

trop désert pour ces rodeurs nocturnes. L'unique chose qui me rappelait que je n'étais pas seul, était le bruit que faisait mon cheval en broutant l'herbe. Mais c'étaient là des sons agréables; ils me disaient que mon fidèle compagnon, plus heureux que moi, réparait ses forces affaiblies.

n'était plus un chef indien, mais le diable en personne: je vis des cornes sur sa tête; ses pieds étaient des sabots fendus! Il me sembla aussi qu'il m'attirait au bord de quelque horrible précipice et que je n'avais plus le pouvoir d'arrêter mon cheval.

obstiné du pouvoir personnel et absolu. On l'accusera, sans doute, de mettre aujourd'hui un masque démocratique pour les besoins de sa cause et peut-être de son ambition.

« Ses amis, il est vrai, répondent que s'il a jugé indispensable de concentrer fortement le pouvoir entre ses mains, c'est afin de diriger plus sûrement la politique prussienne vers le but considérable et national qu'elle poursuit, ils disent qu'il n'a lutté que contre des partis issus, non de la souveraineté populaire, mais du suffrage restreint de classes privilégiées, tandis qu'aujourd'hui, c'est au peuple entier qu'il fait appel, pour régler lui-même ses destinées.

« Il ne nous appartient pas de préjuger auquel de ces deux points de vue se rattachera la nation Allemande. Nous ne pouvons que constater combien il est étrange de voir le suffrage universel, le principe générateur du droit moderne, ainsi proclamé et peut-être mis en pratique par les hommes d'Etat et les gouvernements eux-mêmes dont la dictature personnelle a été la doctrine constante.

On lit dans le Bulletin de L'Avenir National, sous la signature de M. A. Gaiffe: « Nous donnons les nouvelles allemandes comme elles sont; c'est une chance de paix aujourd'hui, mais rien ne nous garantit que ce ne sera pas la guerre demain. Le brandon que M. de Bismark vient de jeter en Allemagne peut s'éteindre et s'évanouir en fumée, mais, il peut aussi mettre le feu aux poudres.

L'Opinion Nationale, traitant, sous la signature de M. Viborg, la question du « parlement allemand » fait observer que, dans les pays fortement centralisés, dans ceux surtout où l'intelligence politique est peu développée, le suffrage universel, détourné de son but, peut devenir une arme pour le pouvoir: « mais en Allemagne, où le peuple sait lire et écrire, où la bourgeoisie devance de si loin par la pensée et le savoir toutes les institutions actuelles, que resterait-il debout, dans ce grand mouvement démocratique, de l'autorité des petits princes confédérés? Pendant quelque temps peut-être les attributs extérieurs de la souveraineté, le trône, le sceptre et la couronne; rien de plus.

« L'Autriche voudra-t-elle, et les princes confédérés voudront-ils avec elle s'engager dans une guerre immédiate contre la Prusse, plutôt que de voir l'Allemagne militaire sous le sceptre de Hohenzollern? »

M. Neiffzer, publiciste du Temps, s'attache à constater que les moyens dont M. de Bismark dispose, sont au dessous de ses vastes fantaisies: Toutes les forces dont il peut disposer en Allemagne, se réduisent exactement à l'armée prussienne. C'est quelque chose, mais ce n'est pas assez. Au dehors, nous cherchons vainement les alliances qui pourraient suppléer au concours que l'Allemagne refusera. L'Italie, sur laquelle M. de Bismark semblait avoir compté, se dérobe. Elle fait bien, et son attitude réservée est sans doute aussi de nature à jeter quelque lumière sur les dispositions actuelles de la politique française. Mais pourquoi la France ne parle-t-elle pas? Pourquoi ne demande-t-elle pas, comme elle a le droit de le demander, que cette question des duchés, dont M. de Bismark abuse pour troubler les intérêts européens, soit enfin déferée au vote de ceux qu'elle concerne? »

Pour extrait A. Layton.

Nouvelles du jour.

Lejal donné mardi en l'honneur du prince de Danemark, au ministère des affaires étrangères a été très brillant. Le corps diplomatique y assistait. On remarquait le prince de Metternich, le comte de Goltz, lord Cowley, les ambassadeurs et ministres d'Espagne, et Turquie, etc. S. A. R. le prince de Danemark a beaucoup dansé. M. le duc de Madame la duchesse de Mouchy figuraient également parmi les invités de M. et Mme Drouyn de Lhuys.

Le prince de Danemark, accompagné de M. Hoffmann, aide-de-camp du roi de Danemark, de son aide-de-camp le baron Dinklein, capitaine d'artillerie et de plusieurs attachés d'ambassade assistait mercredi à l'audience de la Cour d'assises de la Seine. Il a suivi avec un visible intérêt une affaire du reste fort émouvante. Un nommé Lépine, ancien militaire, Chevalier de la Légion d'honneur, était accusé d'avoir tué une femme mariée avec laquelle il vivait maritalement depuis 14 ans et qui avait dû se séparer de lui à cause de son caractère jaloux et violent. M. l'avocat-général Merveilleux-Duvignon, a soutenu l'accusation. Me Barbier, a défendu l'accusé. Lépine, a été condamné à 15 ans de travaux forcés.

S. A. R. est resté jusqu'à la fin de l'audience qui a été levée à 3 h. 1/4. Pendant la délibération du jury, S. A. s'est rendue dans le cabinet de M. le président Berthelin.

Cette visite avait été annoncée dès hier, aussi des dispositions particulières étaient prises dès ce matin pour que le prince pût être placé ainsi que sa suite, seul derrière la Cour.

La Société de Charité Maternelle de Paris a tenu lundi 9 avril, au palais des Tuileries, sa séance annuelle, sous la présidence de S. M. l'Impératrice.

Ainsi qu'il résulte de l'exposé de la situation, présenté par M. Theliey, trésorier de l'œuvre, la Société aura secouru, en 1865, 2,656 femmes.

S. M. l'Impératrice a daigné féliciter les Dames administrantes du zèle qu'elles continuent à montrer dans l'accomplissement de leur louable tâche. Elle s'est plu en même temps à constater que, par l'adjonction des Dames protectrices, des ressources nouvelles et susceptibles d'être augmentées viennent apporter à la Société de nouveaux éléments de succès et d'activité.

Le concours organisé par la Société hippique française aura lieu du 12 au 22 de ce mois, au palais de l'Industrie, Champs-Elysées. Les bas côtés du palais seront convertis en boxes. La grande nef servira de manège pour les examens. Les chevaux inscrits jusqu'aujourd'hui sont au nombre de 350. Les prix à décerner s'élèvent à 51,000 fr.

M. le pasteur Martin-Paschoud a adressé la lettre dont voici le texte à M. le ministre de la justice et des cultes:

Monsieur le ministre, Le consistoire vient de voter ma destitution. Ses motifs sont exactement les mêmes que ceux de ma mise à la retraite. Votre Excellence n'a pas approuvé celle-ci, bien moins encore approuvera-t-elle celle-là. C'est pourquoi je n'ajoute rien à la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 23 février, en réponse au Mémoire de la commission consistoriale, et

colat. Un seul jour d'abstinence donne à un homme qui n'est pas habitué à un long jeûne, une idée des tortures de la faim; ces tortures croissent le second jour, et le troisième elles atteignent le maximum. Le quatrième et le cinquième jour, le corps s'affaiblit encore et le cerveau est troublé; toutefois, les nerfs sont émoussés, et quoique la souffrance soit plus intense, c'est le second et le troisième jour que la faim est la plus pénible. Mais ces remarques ne s'appliquent qu'à ceux qui ne sont pas habitués aux longs jeûnes. J'ai connu des indiens et des chasseurs des prairies qui pouvaient souffrir la faim pendant six jours, et qui éprouvaient moins de douleurs que d'autres n'en ressentent après un jeûne de vingt-quatre heures. Il est heureux pour ces hommes, qui doivent souvent endurer des privations cruelles, d'être doués d'une faculté semblable.

Comme je l'ai dit, ma première préoccupation fut de trouver de quoi manger.

Je me levai et regardai la prairie en tous sens; aucun objet vivant ou mort ne s'offrit à ma vue; il n'y avait ni quadrupèdes ni oiseaux, je ne vis que mon cheval qui paissait tranquillement.

J'enviai son sort. Je songai à la bonté du Seigneur qui pourvoit aux besoins de ses créatures les moins intelligentes en leur donnant le pouvoir de vivre là où l'homme mourrait de faim. En présence de ce spectacle, qui oserait nier la main d'une divine Providence?

Je m'approchai de la barranca et l'examinai. C'était un horrible abîme d'une profondeur de cent pieds et d'une largeur égale. Les côtés étaient moins escarpés en cet endroit. Des quartiers de rocs s'é

je m'en rapporte de nouveau à sa haute sagesse et à sa justice.

« Veuillez agréer, etc.

MARTIN-PASCHOUD, pasteur.

Paris, le 4 avril 1866.

On lit dans la Presse:

M. Guizot vient d'être reçu en audience particulière par l'Empereur pour exposer les raisons qui ont déterminé le consistoire à prononcer la destitution de M. le pasteur Martin-Paschoud.

M. Guizot a soutenu, au point de vue du dogme chrétien et de la discipline religieuse, la mesure rigoureuse qu'il avait appuyée de son influence personnelle.

L'Empereur a prêté son attention au discours de M. Guizot, sans trancher cette discussion délicate par l'expression d'un avis décisif.

Pour extrait: A. Layton

Bulletin Agricole

L'enquête agricole n'existe encore qu'en principe et cependant elle a déjà pour effet de relever le moral de nos cultivateurs; chacun d'eux est convaincu que de cette enquête approfondie surgira un ensemble de mesures ayant pour objet de rétablir dans la production un équilibre qui lui permettra de lutter à forces égales avec les concurrences qu'elle peut rencontrer dans les industries françaises ou étrangères. Peut-être aussi en sortira-t-il dans l'assiette de l'impôt des modifications dont l'équité a déjà été mise en relief dans les débats du Corps législatif et les publications des économistes. On se préoccupe, en outre, d'une démarche émanant du Congrès des Sociétés savantes qui, avant de clore sa session, a adressé à l'Empereur une pétition ayant pour but l'application aux produits agricoles exotiques d'un droit de 5 %, équivalant aux charges qui grèvent chez nous la propriété cultivée. Nous ignorons encore la décision à intervenir, mais la sollicitude bien connue du chef de l'Etat pour les intérêts agricoles nous garantit que sa justice distributive ne fera pas défaut aux réclamations sur lesquelles son attention aura été équitablement appelée.

La température est redevenue décidément favorable aux récoltes en terre et aux travaux des champs, on remarque, toutefois, que la précocité sur laquelle on avait cru pouvoir compter il y a quelques semaines, semble ne pas devoir se réaliser. En effet, l'aspect des blés, des vergers et des vignobles est en ce moment, le même que dans les années ordinaires.

Quant à la physionomie de notre marché intérieur elle ne varie guère; les prix s'élèvent ou s'abaissent de quelques centimes, par hectolitre, selon que les apports sont plus ou moins importants dans chaque localité. A la halle de Paris, la farine disponible se cote de 45 à 50 fr. les 157 kil.; les blés de 24 à 28 le sac de 120 kil.; l'avoine plus calme, mais toujours ferme, de 20.50 à 21.75 les 100 kil.; l'orge de 17.25 à 20.50; le seigle (les 100 kil.) de 17 à 17.25; on le voit, les mêmes grains sont de plus en plus recherchés, et cela, en province, comme sur notre marché central.

Les affaires en céréales sont aussi calmes à l'étranger qu'en France; partout, avant de s'engager en de nouvelles opérations, on tient à être à peu près fixé sur les éventualités de la récolte de 1866.

étaient détachés et avaient formé une sorte de pente par laquelle un homme à pied pouvait descendre au fond de l'abîme et en sortir par le côté opposé, mais un cheval ne pouvait suivre le même chemin. Ces pierres étaient raboteuses et de proportions inégales. D'autres masses de pierres faisaient saillie au-dessus de la barranca; dans les interstices croissaient des cactus, des ronces et des cèdres-nains.

Dans la nuit, j'avais entendu rouler un torrent dans le gouffre; mais le matin je n'aurais pu y trouver de quoi remplir une coupe. Le sable ou le soleil avaient absorbé toute l'eau.

Dans l'espoir de découvrir une créature vivante, j'avais apporté ma carabine; mais après une longue course le long de la barranca j'abandonnai toute recherche. Je ne trouvai aucune trace d'oiseau ou de quadrupède, et je retournai tristement à l'endroit où j'avais dormi.

Seller le cheval fut bientôt fait. Je me demandai où j'allais. — A la rancheria, répondis-je naturellement à une pareille question. Mais quelle route fallait-il suivre?

Mon dessein de la nuit précédente, de me guider sur les traces de mon cheval, n'était plus réalisable; la pluie les avait toutes effacées. Je devais donc chercher d'autres indications.

Je n'avais pas encore songé à cette difficulté. Quand elle se présenta à mon esprit, elle fut accompagnée d'un nouveau sentiment de terreur. Je savais que j'étais égaré.

Le lecteur, assis commodément dans un fauteuil, peut croire que ce n'est là qu'un léger embarras, auquel on se soustrait aisément avec un bon cheval.

Les cours sont fermes à Bercy et à l'entrepôt des vins, on signale une légère reprise sur les spiritueux; les 3/6 de betterave font de 49 à 50 fr. l'hect.; les Languedoc sont à 68 fr.

Le marché aux sucres est stationnaire; le brut indigène se paie à Paris, 56.50; raffinés de 127 à 128 fr. (les 100 kil.)

Les acheteurs s'abstiennent en présence de l'avis contradictoire, concernant les colzas en terre; les huiles sont tenues de 117 à 117.20 (les 110 kil.)

Les relevés de l'épizootie en Angleterre prouvent que la maladie est en baisse rapide. Pendant la semaine qui a expiré le 31 mars, le nombre des animaux atteints a été de 3,956. La semaine précédente le nombre avait été de 4,704. Trois ou quatre semaines auparavant le nombre était de 12,000. Quant à la trichinose, on a cessé de s'en préoccuper en France. Contrairement à certaines prévisions, les cours sont comparativement faibles à Sceaux et à Poissy: On comptait sur la hausse après les fêtes de Pâques.

HAVAS.

Chronique locale.

L'administration a accordé une gratification de 15 fr. au sieur Verdié (Antoine), de Lacapelle-Marival, pour avoir retiré, le 8 février 1866, d'une mare le nommé Aldou, qui était en danger de s'y noyer.

Depuis lundi les examens pour les aspirantes et les aspirants au brevet de capacité, ont commencé à la préfecture. Nous ferons connaître plus tard les résultats.

D'après un arrêté de M. le Ministre de la Guerre, en date du 11 avril, le taux de l'exonération, pour les jeunes gens de la classe de 1865, est fixée à 2,100 fr.

Deux autres arrêtés fixent également à 2,100 fr. le prix des rengagements et règlent les époques de paiement.

Enfin, un arrêté porte que les militaires sous les drapeaux auront à verser, pour leur exonération, 450 fr. pour chaque année de service restant à accomplir.

Nous annonçons, il y a quelque temps, qu'un jeune homme d'une vingtaine d'années, avait été mordu par un chien qui s'était introduit dans une maison, sur les quais. La blessure était très légère et on n'attachait aucune importance à l'accident. Malheureusement les plus terribles conséquences sont venues rappeler que, dans des cas pareils, il serait toujours bon d'employer les moyens les plus énergiques (la cautérisation), pour combattre la morsure la plus insignifiante en apparence.

Hier, vers trois heures, le malheureux jeune homme a été atteint d'un premier accès d'hydrophobie. Transporté aussitôt à l'Hospice, le mal a fait son cours impitoyable, et la mort est arrivée après quelques heures de souffrances atroces.

La population cadurcienne s'associe tout entière à la douleur dans laquelle cet affreux malheur, plonge une honorable famille de notre département.

Le 3<sup>e</sup> hussard, venant de Carcassonne et se rendant à Manbeuge, passera à Cahors, le 1<sup>er</sup> mai et fera séjour. Le détachement se compose de 4 officiers supérieurs, 19 officiers, 270 hommes, 271 chevaux.

Il se dit sans doute qu'en se dirigeant toujours en droite ligne on arrive quelque part.

Qu'il me permette de répondre que le succès d'une course pareille dépend beaucoup des circonstances.

Agir ainsi serait souvent se confier au hasard. On arrive quelque part, il est vrai, mais souvent à l'endroit même que l'on a quitté. Si l'on croit qu'il est possible de faire dix milles en droite ligne dans une prairie sans être guidé par un seul objet, on se trompe étrangement: la chose est impraticable.

Les hommes les mieux montés ont péri dans de pareilles circonstances. Il faut parfois plusieurs jours pour sortir d'une prairie grande de cinquante milles, et chaque jour rapproché de la mort; la faim et la soif s'emparent bientôt de vous et l'agonie arrive rapidement.

En outre, votre solitude même vous donne un sentiment de malaise dont ne sont affranchis que les vieux habitants de la prairie. Vos sens ont perdu la moitié de leur force; votre énergie est diminuée et vos résolutions deviennent faibles, vacillantes. Vous doutez à chaque pas si vous êtes dans la bonne voie et même, quand le hasard vous y conduit, vous êtes prêt à tout instant à changer de direction. Croyez-moi, il est terrible d'être égaré seul dans les prairies. J'avais déjà parcouru les grandes plaines, mais c'était la première fois que j'avais le malheur de m'égarer, et ma terreur était d'autant plus vive que ma faim était déjà excessive.

(La suite au prochain numéro.)

XX

— Perdu dans la prairie. —

Je dormis doucement sans autre rêve que ces visions légères qui sont oubliées et qui disparaissent au réveil des sens. Il était tard quand j'ouvris les yeux.

Le soleil qui brillait dans un ciel bleu et sans nuages, avait déjà décrit plusieurs degrés au-dessus de l'horizon.

Apaiser ma faim fut ma première préoccupation. Depuis la veille au matin, je n'avais pris qu'un léger déjeuner composé d'un gâteau et d'une tasse de cho-

Dimanche dernier, à onze heures du matin, un accident, qui n'aura pas heureusement des conséquences fâcheuses, arrivait sur les fossés, en face du Théâtre. Le sieur M., repartant pour Labastide-Marnhac, suivait les Boulevards au galop de son cheval, attelé à une jardinière. L'allure était si vive, qu'un jeune homme, âgé de 22 ans, domestique chez M. L., n'eut pas le temps de se mettre à l'écart. La voiture le renversa et lui passa sur les jambes. Les blessures sont légères.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS

La foule n'était pas, hier au soir, aussi compacte que d'habitude. Pourquoi cette apparente indifférence que je regrette beaucoup dans l'intérêt du public, à raison des grandes et belles choses qui ont été dites ? Je ne sais. On peut néanmoins en supposer la cause dans la chaleur de la journée, ou dans les vacances de Pâques qui ont fait oublier à la plupart la reprise scientifique et littéraire. On a jusqu'ici montré trop d'empressement pour les Conférences pour se décourager avant la fin. Encore deux ou trois tout au plus. Laissons la promenade, bravons un peu de calorique, pour le plaisir d'entendre une parole instructive et attrayante. A vendredi prochain.

Il y a deux mois, M. Godin nous enthousiasma par la vive et fine peinture du beau caractère du savant et gracieux Fénelon. Aujourd'hui, avec une appréciation remarquable de vérité et de charme, il a continué son étude sur cet homme illustre qu'on ne peut s'empêcher de vénérer et d'aimer.

Le traité de l'éducation des filles, les fables et les dialogues des morts ont suffi à l'orateur pour décourager dans Fénelon le moraliste le plus pur, le plus exact, le plus solide, en même temps que le plus aimable. La morale étant la science du cœur, il est évident que pour la posséder, il faut de l'observation la plus sagace dans l'esprit, et dans l'âme un amour immense de la vertu, la connaissance approfondie du bien et du mal, de l'horreur pour celui-ci, le désir sincère de celui-là. Or, il est universellement admis que Fénelon a possédé toutes ces qualités à un degré supérieur. A la lecture de ses ouvrages, on sent qu'il s'est efforcé de régler ses enseignements et sa conduite sur la conduite et les enseignements du fondateur du christianisme. La touchante image du Dieu fait homme était sans cesse présente à son esprit. Comme Jésus de Nazareth, il a posé le fondement de la morale dans l'amour du père qui est au Ciel, et le dévouement absolu aux hommes qui sont sur la terre. Le fils de Marie avait dit : « Mon fardeau est léger, mon joug n'est pas sans douceur. » Fénelon a tiré cette conséquence : le devoir qui en lui-même est toujours pénible à la lâcheté humaine, il faut le faire aimer. Il a réussi.

Parmi les moralistes a dit fort judicieusement M. Godin : les uns nous étonnent, les autres nous épouvantent ; ceux-ci découragent, ceux-là font trop espérer ; Fénelon va droit au cœur et le détermine au bien.

Voulez-vous vous convaincre de la justesse de cette réflexion, écoutez le Cygne de Cambrai lui-même. A une personne qui se plaignait d'être faible dans la pratique de la vertu, il écrivait : « Tombez dans les bras de Dieu, comme un petit enfant sur le sein de sa mère. Ainsi, vous trouverez votre force dans la faiblesse même. »

A une dame qui craignait de ne savoir converser avec Dieu, il disait : « Soyez avec lui comme avec une bonne amie qui ne vous gêne en rien ; et que vous ne gênez point aussi. On se voit, on se parle, on s'écoute, on ne se dit rien ; on est content d'être ensemble sans se rien dire. Les deux cœurs se reposent et se voient l'un dans l'autre, et il n'en font qu'un. »

A une autre qui ne pouvait se rendre compte de ses chagrins et de ses fautes, il répondait : « O que les croix sont bonnes ! O que nous en avons besoin ! Eh ! que ferions-nous sans croix ! Nous serions enivres d'amour-propre. Il faut des croix et même des fautes. »

A une autre enfin qui le priait de lui indiquer le moyen d'avoir la paix intérieure, il mandait ceci : « Sous les yeux de Dieu, marchez avec confiance et sans crainte excessive. La crainte servile resserre le cœur ; la confiance l'élargit ; cette crainte est le sentiment des esclaves ; l'amour de confiance est le sentiment des enfants. »

Le traité sur l'éducation des filles, qui est de tout point irréprochable, et qui a aujourd'hui pour les vertueuses filles du peuple le même intérêt qu'à son origine, pour les nobles demoiselles de M. le duc de Beauvilliers, présente tout naturellement un chapitre sur la vanité et la toilette.

Il fallait en toucher un mot, et dire sans fard que les grâces naturelles et une naïve modestie sont le plus bel ornement des filles d'Eve. En présence des nombreuses dames qui l'honoraient de leur présence, M. Godin, avec une galanterie charmante, s'est tiré d'affaire, en insinuant que, sans doute, Fénelon n'avait en vue que les femmes de son temps. Les dames ont souri, et les messieurs ont applaudi la piquante ironie.

Sans doute, Fénelon était de l'avis de l'auteur des *Précieuses ridicules* et des *Femmes savantes* ; il ne voulait point faire de la compagnie de l'homme une Madelon, une Cathoz, pas plus qu'une Armande ; mais il abhorrait l'ignorance dans la femme. Il voulait qu'elle connût, non-seulement ses devoirs religieux, mais tous ceux de la société au sein de laquelle elle est appelée à vivre. La vraie science qui convient à la femme, au lieu de la troubler dans l'ordre et la conduite de sa maison, en fait, au contraire, une épouse enviable, une digne mère, une maîtresse prudente et bonne. Avec un esprit cultivé et un cœur qui sait et aime le dévouement, elle devient la femme forte dont parlent les écritures.

Les fables, si pleines d'esprit, de finesse, de grâce ont fourni à Fénelon de fréquentes occasions d'émettre les principes de la plus saine morale.

Deux citations seulement. Dans la fable XII<sup>e</sup>, *Le Jeune Bacchus et le Faune*, on voit la juste punition de l'effronterie de ceux qui, se croyant issus d'une autre race que celle du commun des mortels, voulaient qu'on respectât jusques à leurs défauts. « Au pied d'un vieux chêne, le jeune Bacchus étudiait la langue des dieux. Non loin de

là, se cachait un jeune faune, qui par une ris moqueuse, marquait les fautes que faisait l'enfant de Sémélé. Ne pouvant souffrir ce rieur malin, Bacchus lui dit : Comment oses-tu te moquer du fils de Jupiter ? Le faune répondit sans s'émouvoir : « Hé ! comment le fils de Jupiter ose-t-il faire quelque faute ? »

La XIV<sup>e</sup>, *Voyage dans l'île des plaisirs*, se termine ainsi : « Une vie sobre, un travail modéré, des mœurs pures, la pratique de la vertu, voilà la source du bonheur et de la santé que ne sauraient procurer la continuité de la bonne chère et la variété des plaisirs. »

C'est notamment pour apprendre à un jeune prince, son élève, et par contre coup à tous les hommes, la vraie grandeur, que Fénelon a écrit ses immortels dialogues des morts. Il y établit avec autorité que la vraie grandeur se trouve, non dans l'éclat, ni le faste, ni la vaine gloire, mais bien dans le mépris des folles grandeurs, une simplicité touchante, un caractère ferme et élevé et la poursuite incessante du vrai, du juste et du bon.

Jugez-en par les deux citations suivantes : Rémus parle à Romulus, son frère et son meurtrier : « Mon sang dans lequel vous avez trempé vos mains fera votre condamnation ici-bas, et noirçira à jamais votre réputation sur la terre. Vous vouliez de l'autorité et de la gloire : l'autorité n'a fait que passer dans vos mains ; elle vous a échappé comme un songe. Pour la gloire, vous ne l'aurez jamais. Avant que d'être grand homme, il faut être honnête homme, et on doit s'éloigner des crimes indignes des hommes, avant que d'aspirer aux vertus des dieux. Vous aviez l'humanité d'un monstre, et vous prétendiez être un héros. »

Ecoutez maintenant Léonidas à Xercès. « Ce n'est plus ici le temps ni des injures ni des flatteries, nous sommes au pays de la vérité. — La louange ne vient plus chatouiller tes oreilles : te voilà nu, seul, prêt à être jugé par Minos. Mais ton ombre est encore bien colère et bien superbe : tu n'étais pas plus emporté quand tu faisais fouetter la mer. En vérité, tu méritais bien d'être fouetté toi-même pour cette extravagance. Et ces fers dorés, ten souviens-tu, que tu fis jeter dans l'Hellespont pour tenir les tempêtes dans ton esclavage ? Plaisant homme, pour dompter la mer ! tu fus contraint bientôt après de repasser à la hâte, en Asie, dans une barque comme un pêcheur. Voilà à quoi aboutit la folle vanité des hommes ; qui veulent forcer les lois de la nature, et oublier leurs propres faiblesses. »

M. Godin, pour mieux sans doute faire estimer la morale qui repose sur les lois éternelles et leur auteur, et aussi nous faire apprécier, à leur juste valeur, les enseignements de son héros, a fait une brillante et brûlante sortie contre les matérialistes et les athées.

« Peu de science éloigne de Dieu, a dit Bacon : « Beaucoup y ramène. » Eh bien ! Poursuivons avec ardeur le savoir qu'un chacun de nous, dans sa condition et son état, s'efforce d'apprendre. Plus les esprits s'éclairent, et les cœurs deviennent libres ; plus l'on se dégage de la matière, et l'on sent le besoin de s'unir par la pensée et le sentiment à l'Etre des êtres. L'abbé LABRUNHIS.

Vendredi prochain, 20 avril, à 8 heures du soir, dans la grande salle de la Mairie, M. Aubin, professeur au Lycée Impérial, traitera de la Poésie populaire en France.

Cet entretien sera le dernier de l'année 1865-66.

M. Tressens, suppléant de la Justice de Paix de Lauzès, vient d'être nommé juge de Paix à Honeillès (Lot-et-Garonne).

On nous écrit de Livernon : Le nommé S... (Antoine), propriétaire à Reyrevignes, âgé de soixante-cinq ans, a été trouvé, le 12 avril au matin, noyé dans un lac attenant à son habitation. D'après l'opinion publique, S... était un ivrogne incorrigible ; pris de vin, il a dû en rentrant chez lui, passer trop près du lac, dans lequel sans doute un faux pas l'aurait fait tomber.

On nous écrit de Bretenoux : Le 9 avril, un cadavre a été découvert sur les bords de la Dordogne, près de la propriété de M. de L... Il résulte de l'inspection du cadavre par le docteur Vital que ce malheureux a dû se noyer et que les eaux l'ont déposé en cet endroit. On a trouvé sur lui une somme de 158 fr. Il ne porte aucune trace de blessures.

On nous écrit de Labastide-Murat : Ces jours derniers, un gros chien de parc, atteint d'hydrophobie, a été abattu dans la commune de Caniac. Cet animal avait mordu, le même jour, un chien et un cochon, à Senailiac, et plusieurs chiens à Lauzès. Par mesure de prudence de M. le commissaire de police a fait abattre les animaux mordus.

Le vin de Cahors valait au dernier cours sur la place de Bordeaux 375 fr. le tonneau.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Le Palais a été vivement impressionné avant-hier, par l'accident suivant :

Madame *Massilier*, épouse en secondes nocces de M. Brel, médecin à Miers, canton de Gramat (Lot), était venue à Agen pour assister aux débats d'un procès devant la Cour impériale. Elle sortait de l'audience, après la plaidoirie de son avocat, lorsqu'elle est tombée tout-à-coup frappée de mort par la rupture d'un anévrisme. M<sup>me</sup> Brel n'était âgée que de 42 ans.

La famille a été maudée et son corps a été déposé provisoirement chez M<sup>me</sup> veuve Gaubert.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 22 avril Alos Laurent, rue S<sup>te</sup>-Barbe.
- 12 — Lagrave (Alphonse), à Labarre.
- 13 — Giustiniani (Françoise-Marie), rue Mascouton.

Mariages.

- 12 — Arnault (Paul-Théodore-Marguerite), avocat, et Besse de Laramignière (Marie-Alexandrine-Laurence).

Décès.

- 13 — Valet (Baptiste), rue Coin-de-Lastié.
- 13 — Fourès (Baptiste), 70 ans, hospice.
- 12 — Avezou (Antoine), prop. 24 ans, St-Georges.
- 13 — Fraissinet Jacques), cordonnier, 72 ans, rue Coin-de-Lastié.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 avril 1866.

23 versements dont 3 nouveaux 2,910<sup>fr</sup> »  
3 remboursements dont 4 pour solde 423<sup>fr</sup> 31

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes, des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

- 1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.
- 2<sup>o</sup> Des obligations communales à 10 ans de déchéance, rapportant 5 %.

Jurisprudence.

La cour impériale de Lyon vient de rendre un arrêt qui intéresse spécialement les chasseurs.

Le 10 décembre dernier, quatre chiens courants au sieur H... étaient à la poursuite d'un lièvre levé sur une propriété voisine de la forêt domaniale du Seillon, canton de Mouter-Moz. Le lièvre entra dans la forêt, les chiens l'y suivirent et y restèrent un temps assez court.

Procès-verbal fut dressé par la garde, constatant qu'il avait vu le sieur H... sur la chaussée d'un étang armé d'un fusil double, posté dans l'attente du gibier, et criant : à vous ! à vous ! attention !

Ce dernier a été assigné par l'Administration des forêts devant le tribunal correctionnel de Bourg, qui a rendu un jugement d'acquiescement, en se fondant sur ce que le prévenu n'avait fait qu'exercer le droit de suite, admis par l'article 11 de la loi du 3 mai 1844 ; qu'il ne lui avait pas été possible d'arrêter ses chiens au début d'un plein lancé, et qu'il n'y avait par conséquent, aucun fait de chasse à lui reprocher. Cette décision a été frappée d'appel.

La cour, sans adopter les motifs des premiers juges en ce qui touche le prétendu droit de suite, a décidé que le passage des chiens du sieur H... dans la forêt de l'Etat ne constituait pas un délit, d'après les circonstances de la cause, mais était un fait excusable, et elle a, en conséquence, par arrêt du 19 de ce mois, confirmé la décision de première instance.

La cour de cassation vient, par un arrêt récent, de décider que le règlement affiché dans un atelier, et par cela même connu des ouvriers, doit être considéré comme une convention intervenue entre le patron et l'ouvrier attaché à cet atelier.

Or, un conseil de prud'hommes qui a constaté l'existence dans ce règlement d'une clause portant, pour une contrevention déterminée, une amende dont le montant est fixé, et qui a reconnu que la contrevention avait été commise par l'ouvrier, n'aurait pas le droit de réduire le chiffre de l'amende.

Vainement il rétablirait, à cette fin, que ce chiffre est exagéré et qu'il n'est en rapport ni avec l'importance de la contrevention ni avec le salaire de l'ouvrier ; il n'appartient, en aucun cas, au juge de modifier, même sous prétexte d'équité, les conventions loyalement intervenues entre les parties.

Faits Divers.

Sur la demande de son Exc. le maréchal ministre de la guerre, Son Exc. le ministre des finances a donné des ordres pour qu'à l'avenir les débitants de tabac, chez qui se trouve le tabac cantine, soient toujours approvisionnés d'allumettes amorphes, et n'en vendent jamais d'autres aux militaires.

Toute infraction à l'article 1<sup>er</sup> du règlement du 9 juillet 1859, qui interdit l'usage dans les casernes et autres établissements militaires d'allumettes autres que les allumettes dites amorphes, serait donc maintenant sans excuse, et les ordres les plus formels devront être donnés pour que tout militaire qui contreviendrait, à l'avenir, à l'article précité, soit puni sévèrement.

Voici une observation sur laquelle nous appelons l'attention de M. le vicomte de Vougy, directeur général des lignes télégraphiques, dit la *Liberté* :

Lorsque le facteur télégraphique apporte à domicile un télégramme, il arrive souvent que le destinataire lui propose d'emporter à son bureau une dépêche répondant à celle qu'il vient d'apporter. Le facteur s'y refuse toujours, en s'abritant sous les défenses du règlement.

La télégraphie étant destinée à éviter les pertes de temps en affaires il faut nécessairement extirper du règlement tout ce qui est contraire à ce principe. Les facteurs ne pourraient-ils être chargés de reçus de dépêches, tels qu'on les remet à l'expéditeur dans les bureaux télégraphiques mêmes ? C'est une idée qui fera certainement son chemin sous l'intelligente administration de M. de Vougy.

POURQUOI, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante ?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

POURQUOI les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER ?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

POURQUOI offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité ?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à de prix modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que de rebuts de commerce, composés de graines avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins. Or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à notre dépositaire qui est pour la ville de Cahors, M. Yvel, qui et reçoit directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.

STEPHENS.

Un journal contient les détails ci-après au sujet de James Stephens, le chef des féniens d'Irlande.

James Stephens a franchi la quarantaine depuis plusieurs années. Il est d'une taille moyenne, bien pris, bien découplé. Il a la barbe et cheveux blonds, l'œil bleu, plein de vivacité. Il est mis avec élégance et garde une attitude modeste, attendant pour parler qu'on l'interroge répondant simplement et de la manière la plus naturelle du monde.

On lui demandait des détails sur son arrestation, sa délinquance, ses projets.

— Mon arrestation, dit-il, a eu lieu parce que je l'ai voulu. Depuis plusieurs heures je savais qu'on était sur mes traces. Mais il m'a plu de me laisser arrêter, afin de prouver que je pouvais m'enfuir plus facilement encore. J'en ai manifesté le désir à un homme sûr, et les portes de la prison se sont ouvertes devant moi.

— Mais une fois dehors, dit quelqu'un, comment avez-vous pu quitter l'Irlande ?

— Une fois dehors, reprit Stephens, je m'enfuis dans la campagne. On me remit de l'argent et un revolver. Ma tête était mise à prix, — la somme promise était de 40,000 liv., — tout individu qui me reconnaîtrait devait me ramener à Dublin mort ou vivant. J'ai vécu jusqu'à l'heure de mon embarquement dans les campagnes de l'Irlande. Partout où je me réfugiais, j'étais connu. On m'attendait, on me dévotait. Malgré la grosse somme promise par le gouvernement de Dublin à qui me découvrirait, personne n'a osé me dénoncer, et ce seul fait est la preuve que je dispose de l'Irlande.

— Et maintenant, quels sont vos projets ?

— Je vais chercher en Amérique une armée de 200,000 hommes qui m'y attend, et avec laquelle je viendrai délivrer l'Irlande, ma patrie, du joug britannique.

L'*Avenir National* publie en Variétés, à partir du 29 mars, un drame inédit d'ERCKMANN-CHATRIAN : la *GUERRE* (1<sup>re</sup> série). Soudo

**L'INVINCIBLE.** National donne gratuitement en Abonnés l'Univers illustré, paraissant deux fois par semaine. Prix d'abonnement à l'Avenir national est pour les départements de 16 fr. pour trois mois, de 5 fr. 50 c. pour un mois (le même que les autres journaux). Tout ce qui a paru du DOCTEUR ANDRÉ, roman en cours de publication, est envoyé aux abonnés nouveaux.

A Paris, la préfecture de police se préoccupe très-vivement de la question des cercles. La gravité des pertes subies par certains jeunes gens, l'importance toujours croissante des parties engagées, la facilité avec laquelle les joueurs sont admis, et enfin, l'introduction parmi eux de quelques grecs, récemment découverts, voilà les faits qui ont attiré l'attention de M. Piétri et l'ont engagé à mettre spécialement la question à l'étude. Les pères de famille applaudiront.

A partir de lundi prochain, le Soleil publiera LES

**TRAVAILLEURS DE LA MER**  
PAR VICTOR HUGO

En même temps, il donnera cet épisode extraordinaire qui a pour titre :

**L'Affaire Lerouge.**

Les chroniques sont faites : deux fois par semaine, par M. HENRI ROCHFORT, trois fois par M. AURÉLIEN SCHOLL, deux fois par M. PIERRE VÉRON.

Les articles seront signés :

- EDMOND ABOÛT,
- ALEXIS AZEVEDO,
- ÉMILE BLAVET,
- EUGÈNE CHAVETTE,
- ALEXANDRE DUMAS,
- GABRIEL GUILLEMET,
- CHARLES MONSELET,
- FRANCIQUE SARCEY,
- AUGUSTE VILLEMOT, etc.

Les personnes qui désirent s'assurer la collection complète des numéros du Soleil contenant les Travailleurs de la Mer, doivent s'abonner immédiatement en envoyant un mandat de poste à la librairie du Petit Journal.

Prix de l'abonnement : Trois mois, Paris, 9 fr. ; départements, 12 fr.  
Un numéro : 10 centimes.

La génération de 1830 à 1848 n'a point oublié la plus célèbre, la plus curieuse des publications illustrées de cette époque, le chef-d'œuvre de Grandville : les animaux peints par eux-mêmes. Jusqu'ici ce beau livre n'avait pu être réimprimé dans son entier, avec tous les dessins qui avaient tant contribué à le rendre populaire. Aussi nos lecteurs apprendront-ils avec plaisir que cette œuvre originale va enfin être de nouveau publiée complète par l'éditeur HETZEL, dans un format de luxe qui lui laissera toute sa valeur d'art, et en même temps dans des conditions d'extrême bon marché qui la rendront accessible à tous, à 10 centimes la livraison. L'édition nouvelle s'imprime chez Claye, et coûtera complète de 8 à 10 fr. C'est le propre de la vérité qu'elle ne saurait vieillir. Ce que signent des écrivains tel que Balzac, Georges

Sand, Alfred de Musset, Charles Nodier, Stahl, Janin, qui s'étaient associés à l'œuvre de Grandville, n'est pas fait pour passer. Sous des étiquettes parfois différentes, ce sont toujours les mêmes travers. Aujourd'hui comme autrefois, chacun de nous reconnaît son voisin dans les types piquants de cette ménagerie variée où l'animal joue d'une façon si amusante le rôle de l'homme. C'est là une reprise qui aura tout le succès de la nouveauté la plus courue.

Un commerçant de la rue du Temple, M. D... avait depuis quelques mois à son service, comme cuisinière, la nommée Virginie D..., grosse fille de vingt-sept ans. Elle n'avait consenti à entrer dans la maison qu'à la condition qu'elle pourrait sortir les dimanches et fêtes pour accomplir régulièrement ses devoirs religieux.

Chez ses maîtres et dans le quartier, elle avait la réputation d'être une sainte personne et un dragon de vertu.

Il y a environ un mois, M. D... oublia, au water-closet de la maison qu'il habite, son porte-monnaie, contenant 700 francs. Ce fut vainement qu'il le rechercha, et tous les locataires lui affirmèrent ne l'avoir point vu. Virginie ne fut même point soupçonnée, tant on avait confiance en elle.

Un de ces jours derniers, M<sup>me</sup> D... découvrit dans la cuisine la lettre suivante à l'adresse de Virginie :

« Ma chaire,

Je va jouir poure lundy d'une permiccion de 24 heure, monte un coup à ton singe: dit lui que ta tente de Lonjumeau est très malade; demande 24 heure pour aller la voire, et nous passeront ensemble 24 heure dans des delisses de l'amourre. Tache de te munirre de quelque Napoléon III, car tu sait que je n'ai pas la facilité de m'an procuré, vu que la paye est mince et qu'il serait pas gai de n'avoir pas le son dedans sa poche, vu que j'ai l'intention de te mener voirre les Benoitton dont on parle parretout à la caserne et qui se jout au théâtre.

» Ton fidèle,

» R...

» Réponce de suite à la mienne. »

M<sup>me</sup> D... communiqua la lettre à son mari, et la remit à l'endroit où elle l'avait trouvée et n'en parla pas à sa bonne. Celle-ci, en revenant du marché, paraissait inquiète; elle entra aussitôt dans la cuisine et, y retrouvant sa lettre, elle ne soupçonna pas qu'elle eût été lue par sa maîtresse.

Le lendemain, elle demanda la permission de s'absenter pour aller chez sa tante; on la lui accorda, et le patron, de concert avec un de ses amis, s'arrangea de façon à surveiller sa domestique.

Et, l'ayant suivie, ils la virent prendre le bras d'un caporal de la garde qui l'attendait place Royale.

La journée se passa en promenade à la foire au pain d'épices; le couple déjeuna et dina au restaurant; puis, après avoir passé la soirée au Vaudeville, il entra, passé minuit, dans une maison de la rue du Temple.

Le lendemain, s'étant adroitement renseigné M. D... apprit que Virginie était locataire, dans cette maison, d'une chambre dans laquelle elle

ne venait que rarement en compagnie dudit caporal.

Dès lors, le négociant soupçonna la probité de sa domestique, et il alla conter l'affaire au commissaire de police. De l'enquête de ce magistrat et des aveux même de Virginie, il est résulté la preuve qu'elle avait volé le porte-monnaie oublié par son maître comme nous l'avons dit. Elle a été mise à la disposition du procureur impérial.

Le caporal n'a pas été inquiété. Il a été établi qu'il ignorait complètement la provenance de l'argent que la cuisinière avait dépensé avec lui.

**MORALE EN ACTION**

Il y a deux ans, à l'époque de la chasse, M. le baron de J... qui habite l'été un château en Touraine et l'hiver son hôtel de la rue Saint-Dominique, avait invité plusieurs de ses amis à venir chasser le chevreuil sur ses terres. La chasse fut abondante, et comme ces messieurs célébraient leur triomphe dans un magnifique souper, on dit au baron qu'un de ses fermiers demandait à lui parler.

— Qu'il entre, dit le baron, et le brave homme entra, la figure toute bouleversée et montrant une agitation extrême.

— Ah ! mon Dieu, que vous est-il donc arrivé ? s'écria le chatelain avec crainte et intérêt.

— Il y a, monsieur le baron, répondit le fermier, que vous avez fait un maudit dégât chez moi avec vos chiens et vos amis, ce qui me cause un grand dommage.

— Et à combien estimez-vous le dommage ? demanda le baron.

Le fermier prit un moment pour réfléchir, puis répondit tout en calculant sur ses doigts :

— Bah ! j'estimons bien que ça vaut tout le moins un bon billet de 500 fr.

— Eh bien ! mon ami, vous me payerez cinq cents francs en moins sur votre premier fermage; car il est trop juste que je paie les dégâts causés par moi, fit le baron en offrant un verre de vin à son fermier.

Celui-ci fort enchanté du résultat de sa démarche, but à la santé de son maître et s'en retourna chez lui.

L'autre jour, le fermier revenait trouver le baron : mais cette fois en son hôtel de la rue Saint-Dominique.

— Eh ! mon Dieu, qui vous amène à Paris ? s'écria le baron avec une grande surprise ; c'est la première fois que vous venez ici, je crois, et ce n'est pas sans doute pour me réclamer de nouveaux dommages causés par moi sur vos terres, puisque je suis absent de France depuis un an.

— Oh ! monsieur, bien au contraire ! exclama le brave villageois, je marions not' fille à un gars de Paris, c'est pourquoi j'y venons. Puis, ajouta-t-il, en tournant son chapeau dans ses mains avec embarras, puis... parce que j'avais une belle bête et ça à vous remettre.

Et ayant posé son chapeau par terre, il tendit un panier et un papier au baron.

Le panier contenait un superbe poulet ; le papier était un billet de 500 fr.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda le baron avec surprise.

— La bête !... c'est une poularde que la bourgeoisie avait engraisée en votre honneur; l'argent, c'est ce qui vous est dû, répondit simplement le fermier. Quand je vous avons demandé de l'argent, je croyions qu'on avait fait du dommage ; mais la récolte a été bonne tout de même, plus bonne que l'année d'avant; alors je m'sommes dit que cet argent-ci n'étoions pas à moi, mais à vous, et je vous le rapportons avec bien des remerciements.

Le baron prit le billet qui lui était offert par cet honnête homme, qui trouvait tout simple cette action si délicate. Il se leva pour le servir dans son secrétaire, et prit un autre billet, qu'il tendit avec affection au fermier.

— Ceci est mon cadeau de noces pour votre fille, dit-il, et j'y joins des souhaits sincères pour son bonheur !

Le cadeau était un billet de 1,000 fr.

On parle d'une découverte qui serait certainement une des plus surprenantes qu'on ait vues dans ce siècle de progrès.

Un ingénieur parisien vient de publier une circulaire tendant à la création d'une Société internationale pour l'exploitation en commun d'un nouveau genre d'appareil qui supprime entièrement pour la marine les voiles, la vapeur, le gaz, l'électricité et la vapeur éthérée.

Au moyen de cet appareil, l'inventeur prétend pouvoir remplacer dans l'industrie toutes les forces motrices actuelles, et les remplacer par une force motrice nouvelle dont on pourra élever la puissance à volonté, sans aucun danger d'explosion.

C'est bien ici le cas de répéter, après Horace : Nil mortalibus arduum est !

**AUX MÈRES DE FAMILLE.**

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et favoriser leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BARON, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de médecine, ordonnent avec le plus heureux succès, le RACAHOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, uniquement composé de substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie ; et, par ses propriétés analeptiques, il améliore la composition du lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville.

Extrait d'annonces Judiciaires et Administratives insérées dans le Mémorial de Figeac du 12 avril.

Par acte administratif du 11 mars, le sieur Boyer Joseph, fils, négociant à Figeac, a cédé à la ville de Figeac un pré, sis au pont du Guâ, pour servir à la construction d'un abattoir public, pour le prix de 4,700 fr.

Etude de M<sup>e</sup> P.-J. VAISSIÉ, avoué à Figeac.

Le 4 mai prochain, à deux heures du soir, au tribunal de Figeac, aura lieu la vente en un seul lot et sur la mise à prix de 3,000 fr. des immeubles appartenant aux époux Jean Rolland et Jeanne Domergue. La vente est poursuivie par Jean-Philippe Dalat.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

OUVERTURE LE 15 MAI  
BUREAU DE TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.  
STATION  
DE GIÈRES-URIAGE.

**EAUX MINÉRALES D'URIAGE**  
Sulfureuses et Salines au plus haut degré ; elles conviennent en général aux enfants faibles et aux personnes délicates et lymphatiques — Spécialités : maladies cutanées, scrofules, affections nerveuses, rhumatismes, maladies du larynx et des voies respiratoires.

**PRÈS GRENOBLE**  
TRAJET DIRECT EN CHEMIN DE FER.  
STATION.  
DE GIÈRES-URIAGE.

**PHOSPHO-GUANO**  
Gallet, Lefebvre et C<sup>e</sup> à Paris et au Havre.  
VENTE EN BARRILS, CACAËTÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS.  
Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot : MM Th. Cabnaès à Gourdon ; J. Cangardel et fils à Cahors ; Domergue à Figeac.

**L'OUATE-CHIMIQUE**  
**anti-rhumatismale**  
du D<sup>r</sup> PATTISON,  
soulage instantanément, et guérit radicalement, en peu de jours, les RHUMATISMES, lombagos et douleurs de toutes sortes, en rouleaux à 2 fr. et à 1 fr.  
Chez : M. Vinel, pharmacien à Cahors.

**VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ**  
et **ET A VOLONTÉ EXACTITUDE**  
SÉCURITÉ.

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlines, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

Nora. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES !! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD.  
— Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

**VOITURES A VOLONTÉ**  
**ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,**  
A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

**LOTÉRIE DU PARC BORDELAIS**  
autorisée pour toute la France  
**190,600 FRANCS A GAGNER.**  
Un lot de 100,000 francs, plusieurs lots de 20,000 francs, de 5,000 francs, etc., etc. Trois Tirages irrévocablement fixés en AVRIL et août 1866 et janvier 1867.  
**1<sup>ER</sup> TIRAGE LE 30 AVRIL**  
Chaque billet : 25 centimes, participe à tous les tirages.  
Bureau central à Bordeaux : cours de l'Intendance n<sup>o</sup> 1.  
A PARIS, chez M. G. DAYEZ, 98, boulevard Mazas.  
A CAHORS, chez M. BOURRION, libraire, boulevard Nerd.

**BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors**  
A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleurs fabricques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Océanètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc., etc

**JACQUES SÉGUY**  
MENTION HONORABLE  
à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.  
Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.  
A Cahors, rue Impériale, n<sup>o</sup> 55.

**A VENDRE**  
Voitures neuves et d'occasion, en tout genre, à de très bon prix.  
S'adresser à M<sup>r</sup> SÉVAL, Carrossier, Hôtel des Ambassadeurs.

**AVIS**  
M. Gustave Trubert, fabricant de drap à Louviers, a l'honneur de prévenir les habitants de Cahors, qu'il vient d'établir un dépôt de ses marchandises dans cette ville, chez son beau-père, M. Monsou, filateur.  
M. Monsou, invite sa nombreuse clientèle à venir le visiter.

**HERNIES GUÉRISON RADICALE**  
par la méthode de feu PIERRE SIMON, 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), gendres et successeur de feu Pierre-Simon.  
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU